

Partie réservée aux membres du bureau – ne pas remplir

- Formulaire adhésion club Règlement intérieur/charte Formulaire adhésion FFBad
 Questionnaire santé / certificat médical FFBad Chèque Virement Autres règlements:.....



BAD'IN MONTFORT

SAISON 2023-2024



Aurélien MAUTE – Co-Président: 06.09.89.34.77
Florian ESNAULT – Co-Président: 06.19.15.93.42
Salle Omnisport Marcel ORY
D20 route de Saint Corneille
72450 Montfort le Gesnois

Site : badinmontfort.fr
Mail : badinmontfort@gmail.com

- NOUVELLE ADHESION SAISON 2023-2024 RENOUELEMENT D'ADHESION SAISON 2023-2024

Nom : Prénom : Date de naissance : / /

Adresse :

Code postal : Commune :

E-mail (en majuscule) : @

Téléphone portable :

HORAIRES DES SEANCES

LUNDI :	19 H à 21 H	ADULTES et + 16 ans – Séance libre Loisirs et Compétiteurs
MARDI :	20 H 30 à 22 H 30	ADULTES et + 16 ans – Séance libre Loisirs et Compétiteurs
JEUDI :	17 H 30 à 19 H	JEUNES de 9 ans à 16 ans – Séance encadrée par 1 entraîneur diplômé
	19 H à 21 H	ADULTES – Séance Compétiteurs encadrée par 1 entraîneur diplômé

La saison débute le lundi 11 septembre 2023 et se termine le jeudi 04 juillet 2024

NOS TARIFS

- | | | | |
|--|-------|--|------|
| <input type="checkbox"/> ADULTES Compétiteurs (+ 18 ans) | 100 € | <input type="checkbox"/> JEUNES Compétiteurs (de 9 ans à 17 ans) | 75 € |
| <input type="checkbox"/> ADULTES Loisirs (+ 18 ans) | 75 € | <input type="checkbox"/> JEUNES Loisirs (de 9 ans à 17 ans) | 75 € |
| <input type="checkbox"/> Adhésion Licencié "autres club" | 75 € | <input type="checkbox"/> Renouvellement des membres du Bureau | 55 € |

Pièces Obligatoires à nous retourner pour enregistrer votre adhésion

- ◆ Demande ou renouvellement d'adhésion **correctement renseigné**
- ◆ Le règlement intérieur et la charte du club **daté et signé**
- ◆ Le formulaire de prise de licence FFBad
- ◆ Questionnaire de santé **ou** Certificat médical FFBad (le certificat est valable 3 ans et n'est pas obligatoire pour les – 18 ans)
- ◆ Le règlement de votre adhésion par chèque ou virement (règlement en espèce non accepté)

RIB : IBAN:FR76 1548 9048 0400 0741 5420 164 BIC : CMCIFR2A (indiqué votre Nom dans le libellé de votre virement)

**Merci de remettre tous ces éléments en une seule fois à l'un des responsables du club
Aucune inscription ne sera acceptée si le dossier n'est pas déposé complet.**

DROIT A L'IMAGE OUI NON

J'autorise l'association à utiliser mon image (photo, film) lors des activités organisées par le BAD'IN MONTFORT (site internet, presse, réseaux sociaux de l'association).

Date et Signature

Information pour les mineurs

Les mineurs sont sous la responsabilité de l'association exclusivement pendant la durée de la pratique et dans l'enceinte du gymnase. Un enfant mineur ne peut être laissé seul sans que l'adulte qui l'accompagne ne se soit, auparavant, assuré de la présence effective sur place d'un responsable de l'association.

Adresse mail des parents (en majuscule) :@

Téléphone :

AUTORISATION PARENTALE :

Je soussigne, (père, mère, tuteur) :

Autorise mon enfant à participer aux séances organisées par les bénévoles du BAD'IN MONTFORT.
J'autorise l'exploitation de photo, à titre gracieux, où pourrait apparaître mon enfant, dans le cadre des activités liées au club, sur le site internet du club, sur les réseaux sociaux du club, tableau d'affichage et presse.
Je certifie avoir lu et expliqué à mon enfant le règlement intérieur et la charte du club "BAD'IN MONTFORT".

Date et Signature

REGLEMENT INTERIEUR DU BAD'IN MONTFORT

Dernière mise à jour le : 29 août 2022

ARTICLE 1

Tout adhérent doit avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les termes. Les statuts du club sont à la disposition des adhérents pour consultation sur simple demande à un membre du bureau de l'association.

ARTICLE 2

ELECTION AU CONSEIL D'ADMISTRATION

Le conseil d'administration se compose de trois (3) membres minimums dont : un président ou deux co-présidents, un trésorier, un secrétaire.

Les postulants doivent faire acte de candidature aux membres du bureau en place. Le bureau validera ou non les candidatures. La composition du nouveau conseil d'administration est réalisée tous les ans lors de l'Assemblée Générale en fin de saison sportive en cours.

ARTICLE 3

POUVOIR DU CONSEIL D'ADMISTRATION

Le conseil d'administration élit son bureau à main levée lors de l'Assemblée Générale.

Les décisions majeures sont prises par le conseil d'administration, débattues en Assemblée Générale. La politique du club est appliquée par le bureau et son président ou ses co-présidents. En cas d'égalité lors d'un vote, à quelque niveau que ce soit, la voix du président ou des co-présidents est/sont prépondérante (s).

ARTICLE 4

BUREAU

Le bureau doit :

Préparer les ordres du jour détaillés des réunions du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale.

Appliquer au quotidien les décisions du conseil d'administration.

Assurer la gestion administrative et financière du club avec une coordination entre les différentes responsabilités.

Assurer la diffusion des informations dans le gymnase, sur les différentes séances, par mail, sur son site internet ou tout autre moyen de communication.

ARTICLE 5

AG

Toutes les personnes adhérentes au « BAD'IN MONTFORT » se doivent de participer à l'Assemblée Générale.

L'assemblée Générale ordinaire est tenue une fois par an, en fin de saison sportive. Pour que ses décisions soient valides, le quorum (quart des adhérents plus un) doit être atteint (voir statuts).

ARTICLE 6

COMPETENCES

Les personnes encadrant les séances sont membres du bureau ou adhérents actifs nommés par le bureau.

Les animateurs de séance ont toute autorité pour gérer leurs groupes.

Si un créneau horaire encadré n'est pas suffisamment fréquenté, le « BAD'IN MONTFORT » se réserve le droit de modifier le contenu de celui-ci.

ARTICLE 7

COMPORTEMENT SPORTIF

Le premier principe d'un sportif est de respecter son sport ainsi que son adversaire. Tout adhérent présentant un mauvais esprit et/ou un mauvais comportement risquant de nuire à l'image du club et du Badminton, se verra averti verbalement. Si le comportement de la personne incriminée ne s'améliore pas, les membres du bureau statueront sur les éventuelles sanctions à prendre. Ces sanctions pourront aller de l'exclusion temporaire à l'exclusion définitive.

L'utilisation du gymnase exige que chaque adhérent doit avoir une paire de chaussures exclusivement utilisée, à la pratique du sport en salle. Tout manquement pourra être soumis à une l'exclusion temporaire.

ARTICLE 8

RESPONSABILITES

La pratique du Badminton se déroule dans des structures municipales, avec du matériel (poteaux, filets etc....) n'appartenant pas au club.

En cas de dégradations, la responsabilité incombera à la personne impliquée.

Si un joueur remarque qu'un matériel quel qu'il soit, est dégradé ou abîmé, celui-ci doit le signaler immédiatement au responsable de la séance.

L'utilisation de la salle communale est soumise à un règlement intérieur, applicable par la mairie.

ARTICLE 9

VOLANTS-RAQUETTE

Les volants plastiques seront fournis par le « BAD'IN MONTFORT ».

Les volants plumes seront à la charge des adhérents pour tous les créneaux de jeu libre.

Les volants plumes seront fournis par le « BAD'IN MONTFORT » pour les séances d'entraînement compétition uniquement.

Des raquettes sont à disposition, à titre gratuit. Le non-respect du matériel pourra être soumis à une exclusion temporaire et une demande de remboursement du matériel cassé et hors d'usage si nécessaire.

ARTICLE 10

ACCES AUX SEANCES

Afin de réduire les responsabilités du club en cas de blessure, tout joueur voulant pratiquer le badminton devra avoir fourni son **dossier complet** avant d'accéder aux séances. La prise de licence au sein de la fédération donne droit à une assurance pour toute la saison du 01 septembre au 31 août de l'année suivante.

Tous les nouveaux adhérents ont droit à deux (2) séances d'essais gratuites maximum. Au-delà, le postulant devra fournir un **dossier complet** ou il sera exclu des séances

Le « BAD'IN MONTFORT » dégage toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident d'un joueur non en règle avec le Club.

ARTICLE 11

CERTIFICAT MEDICAL

Le certificat médical doit être fourni avec votre dossier d'inscription, pour tous les nouveaux adhérents et ceux dont le renouvellement est nécessaire.

Il est obligatoire de faire remplir le certificat FFBad à votre médecin. Tout autre certificat médical ne sera pas accepté.

Le certificat médical n'est pas obligatoire pour les mineurs (-18 ans) et est valide 3 ans.

Pour les mineurs et les joueurs en renouvellement de licence, le questionnaire santé FFBad est obligatoire et ne doit pas comporter de réponse « Oui » sinon le certificat médical est nécessaire.

ARTICLE 12

COTISATION

L'adhésion au « BAD'IN MONTFORT » est valable du 1er septembre au 31 août de la saison suivante.

Le paiement de la cotisation est obligatoire dès le retour de son dossier d'inscription. Toute cotisation non réglée, entrainera l'exclusion du joueur concerné de toutes séances.

L'entrée dans le club peut se dérouler toute l'année, sans moins-value sur la cotisation.

LA CHARTE DU CLUB

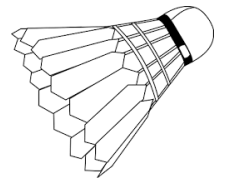
- | | |
|----------------------|--|
| 1- HORAIRES | Se présenter à l'heure pour le bon déroulement de la séance
Présence obligatoire sur toute la durée de la séance sauf signalement au responsable en début de séance |
| 2- CHAUSSURES | Chaussures de salle et tenue de sport obligatoires |
| 3- FAIR-PLAY | Respecter le responsable de la séance et l'adversaire |
| 4- VOLONTE | De jouer avec tout le monde et laisser ma place si nécessaire |
| 5- PARTICIPER | Aux montages et démontages des terrains ainsi qu'à leurs nettoyages |

J'ai pris connaissance du règlement intérieur et de la charte du club. Je m'engage à les respecter.

Date et Signature

LES EVENEMENTS DU BAD'IN MONTFORT

SAISON 2023-2024



- ◆ 17 NOVEMBRE 2023 : SOIREE « WOMEN BAD FRIDAY » avec le CODEP 72 (à confirmer)
- ◆ 09 DECEMBRE 2023 : TOURNOI DU TELETHON OUVERT A TOUS
- ◆ 06 JANVIER 2024 : TOURNOI INTERNE « LA GALETTE DU BIM »
- ◆ 03 et 04 FEVRIER 2024 : CHAMPIONNAT DE LA SARTHE JEUNES
- ◆ 28 JUIN 2024 : ASSEMBLEE GENERALE DU BIM
- ◆ 06 et 07 JUILLET 2023 : 3^{ème} TOURNOI NATIONAL DU BIM

Notre challenge interne, le « DéfiBIM » saison 2, sera organisé tous les 1er lundi soir et 3ème mardi soir de chaque mois.

Ouvert à tous les joueurs adultes, un classement sera fait en fin de saison et les vainqueurs seront récompensés lors de l'AG. (Règlement affiché à toutes les séances)

LES INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX 2023 - 2024

Journée 1 : 26 novembre 2023	Journée 4 : 11 février 2024
Journée 2 : 17 décembre 2023	Journée 5 : 24 mars 2024
Journée 3 : 28 janvier 2024	

Vous êtes compétiteurs et vous souhaitez rejoindre une équipe du BIM pour participer aux interclubs 2023-2024, merci de remplir le coupon réponse ci-dessous et le transmettre à un responsable de séance avant le 28/09/2023.

COUPON REPONSE - INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX 2022 - 2023

Vos disponibilités :

NOM :

PRENOM :

Journée 1 : 26 novembre 2023	<input type="checkbox"/>	MATIN	<input type="checkbox"/>	APRES-MIDI
Journée 2 : 17 décembre 2023	<input type="checkbox"/>	MATIN	<input type="checkbox"/>	APRES-MIDI
Journée 3 : 28 janvier 2024	<input type="checkbox"/>	MATIN	<input type="checkbox"/>	APRES-MIDI
Journée 4 : 11 février 2024	<input type="checkbox"/>	MATIN	<input type="checkbox"/>	APRES-MIDI
Journée 5 : 24 mars 2024	<input type="checkbox"/>	MATIN	<input type="checkbox"/>	APRES-MIDI

Vos préférences de jeux (plusieurs choix possibles) :

- Equipe Mixte Equipe Hommes Equipe Vétérans Mixte
(Femmes +35 ans et Hommes + 40 ans
Matches le soir en semaine)

Les groupes de joueurs pour chaque équipe seront définis mi-octobre 2023.